



© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 83 – Avril 2018

Ce numéro de la lettre Economique d'Égypte a un profil très macroéconomique en raison d'une actualité riche qui confirme le redressement de l'Égypte. Ainsi, si l'excédent de la balance des paiements au premier semestre de l'année fiscale 2017/18 est en recul par rapport à la même période de l'année précédente, le compte courant confirme à la fois la reprise du tourisme dont les revenus sont en nette augmentation, tendance sur la période considérée, ainsi que l'augmentation des revenus du canal de Suez. Deux bonnes nouvelles pour l'avenir de la consolidation fiscale en cours. De même, la confirmation de la réduction du déficit de la balance commerciale apparaît comme la seconde bonne nouvelle. Parmi les moins bonnes nouvelles, il convient de noter une réduction des IDE, signe que la confiance en ce qui concerne le climat des affaires n'est toujours pas revenue, mais surtout leur forte concentration dans le secteur Oil & gaz : l'économie réelle créatrice d'emplois peine à redémarrer et à attirer les investisseurs étrangers.

L'autre bonne nouvelle macroéconomique est la seconde émission, avec toujours autant de succès, d'Eurobonds cette année par l'Égypte, la première libellée en EURO. Depuis le lancement de la réforme monétaire et le flottement de la Livre égyptienne en novembre 2016, c'est la quatrième fois que l'Égypte sollicite les marchés où elle a levé cumulativement 11 Mds \$ et 2 Mds EUR.

En ce qui concerne l'actualité sectorielle, la visite de la Task force Economie numérique du MEDEF International, dirigée par M. Marc Rennard (Orange) a permis d'explorer les opportunités existant dans ce secteur en pleine expansion en Égypte : cyber sécurité, identité numérique, e-gouvernement, inclusion financière et Fintech... Autant de domaines prioritaires où le savoir-faire des entreprises françaises peut s'exprimer et des partenariats se nouer avec des start-up égyptiennes très actives.

Nous profitons de ce numéro pour souhaiter la bienvenue au cabinet français de renommée internationale Gide-Loyrette-Nouel. L'installation de Gide en Égypte est un signal positif donné aux autorités égyptiennes : les entreprises françaises continuent de faire confiance à l'Égypte, et nul doute que la présence d'un cabinet comme celui-ci ne concourt à attirer des entreprises françaises. Gide désormais participera à notre chronique juridique mensuelle avec une première contribution sur la récente loi sur les faillites, autre signal positif donné par l'Égypte aux investisseurs en matière d'amélioration du climat des affaires. Je rappelle que ces chroniques juridiques relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne sauraient engager celle du service économique.

Bonne lecture,

Jérôme Baconin
Conseiller économique

[AU SOMMAIRE]

1. La balance des paiements au premier semestre 2017/18
2. Succès de la première émission d'eurobonds libellée en euros
3. Visite au Caire d'une délégation de la Task Force Numérique du Medef International
4. La réforme des procédures collectives
5. Brèves et indicateurs économiques

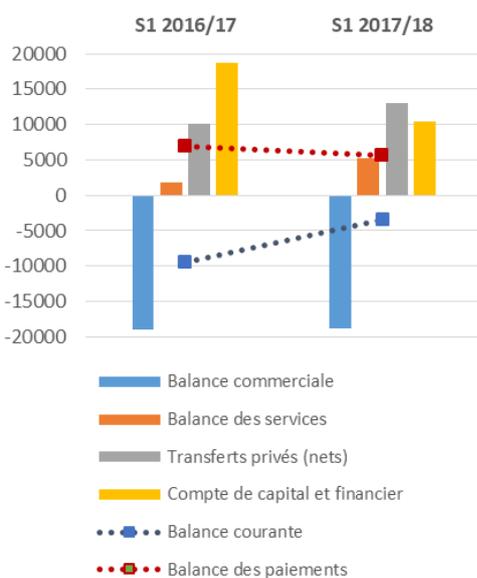


Conjoncture Economique

La balance des paiements au premier semestre 2017/18

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gov.fr



Evolution des principaux soldes de la balance des paiements (en M\$)

Source : Banque Centrale d'Égypte

Le solde de la balance des paiements affiche **un excédent de 5,6 Mds\$ soit 2,2% du PIB au premier semestre 2017/18**, en baisse par rapport au S1 2016/17 (7 Mds\$). La nette contraction du déficit du compte courant compense en partie la baisse de l'excédent du compte de capital et financier.

En glissement annuel, le déficit du compte courant s'est contracté de 6 Mds\$ au S1 2017/18 (-64% de 9,4 à 3,4 Mds\$ soit 1,4% du PIB), ce qui s'explique notamment par la **multiplication par 3 du surplus de la balance des services** (1,8 à 5,3 Mds\$) tiré par :

- **la reprise du tourisme**, avec des recettes enregistrant un excédent de 3,8 Mds\$ contre un déficit de 157 M\$ l'année précédente.
- **les revenus du Canal de Suez qui ont augmenté de 10,1% à 2,8 Mds\$ contre 2,5 Mds\$ au S1 2016/17.**

De même, **les transferts nets ont augmenté de 29,5% passant de 10,1 à 13,1 Mds\$**, intégralement portés par les transferts privés des travailleurs émigrés égyptiens en provenance du Koweït, de l'Arabie Saoudite et des Emirats.

Le solde de la balance commerciale, traditionnellement déficitaire, s'est néanmoins contracté de 1,4% à 18,7 Mds\$ (19 Mds\$ au S1 2016/17) à la faveur d'une augmentation des exportations de marchandises pétrolières (+29,9% à 3,8 Mds\$) et non-pétrolières (+9,7% à 8,2 Mds\$) plus importante que celle des importations (de 29,5 à 30,8 Mds\$).

En ce qui concerne **le compte de capital et financier, il enregistre un solde excédentaire au S1 2017/18 à 10,4 Mds\$ mais en net ralentissement (-44,4%) par rapport à l'année précédente** (18,7 Mds\$).

Pourtant, **les investissements en portefeuille ont été multipliés par 40** (passant de 201 M\$ à 8 Mds\$), confirmant le retour des investisseurs internationaux sur le marché des actions avec des achats nets de t-bills évalués à 8,1 Mds\$. A noter tout de même, que la décomposition trimestrielle laisse apparaître un net déséquilibre (7,5 Mds\$ au T1 contre 0,5 Mds\$ au T2).

En revanche, **le flux des IDE s'est réduit de 11,6% à 3,8 Mds\$** (contre 4,3 Mds\$) dont plus de 50% (2,1 Mds\$) sont orientés vers le secteur des hydrocarbures.

Enfin, alors que la BCE avait augmenté massivement ses engagements vis-à-vis de l'extérieur au S1 2016/17 (+442% à 8,1 Mds\$), **elle a procédé à des remboursements à hauteur de 3,1 Mds\$**, expliquant en grande partie la baisse des « autres investissements », d'un excédent de 14,2 Mds\$ à un solde négatif l'année suivante (-1,2 Mds\$).

[Retour sommaire](#)

Politique Economique

Succès de la première émission d'eurobonds libellée en euros

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gov.fr

Annoncée après le succès de l'émission du 13 février dernier (4 Mds\$, libellés en dollars), une nouvelle émission d'eurobonds a eu lieu le 9 avril **pour un montant total de 2 Mds€**. C'est la quatrième fois que l'Égypte a recours aux marchés internationaux depuis le flottement de la Livre égyptienne en novembre 2016 (4 Mds\$ en janvier 2017, 3 Mds\$ en mai 2017, 4 Mds\$ en février 2018). **Surtout, c'est la première émission libellée en euros ainsi que la plus importante en valeur de tout le continent africain**. Quatre banques conseil ont assisté le



Lettre économique d’Egypte n°83 – Avril 2018 © DG Trésor

ministère des Finances : BNP Paribas, Banca IMI (filiale d’Intesa Sanpaolo), Deutsche Bank et Standard Chartered, elles-même soutenues par National Bank of Egypt et Banque Misr.

Le succès de l’opération du 9 avril est venu conforter les résultats des trois précédentes opérations. La souscription de cette émission a en effet été aussi importante que celles constatées pour les émissions libellées en dollars, avec une demande de quelques 350 investisseurs émanant de 35 pays différents et 3,8 fois supérieure (7,5 Mds€) à l’offre à la clôture des livres d’ordre.

L’Egypte a émis à deux maturités différentes : 1 Md€ à 8 ans (4,75%) et 1 Md€ à 12 ans (5,625%). A titre de comparaison, le Sénégal et la Côte d’Ivoire ont procédé à des émissions libellées en euros en mars dernier (respectivement 1 Md € maturité 9 ans à 4,75% et 850 M€ maturité 12 ans à 5,25%).

Le ministre des Finances, Amr el Garhy a annoncé que cette opération permettra de renforcer les réserves de change de la Banque Centrale (42,6 Mds\$ à fin mars 2018) avec un objectif de réserves équivalent à 8 mois d’importations de biens et de services (actuellement près de 7).

Forte de ce nouveau succès, **l’Egypte envisage de lever 6 à 7 Mds\$ sur le marché international des capitaux au cours de l’année fiscale 2018/19.**

	janv-17		mai-17		févr-18		avr-18		
5 ans	1,75 Md\$	6,13%	750 M\$	5,45%	1,25 Md\$	5,58%	8 ans	1 Md €	4,75%
10 ans	1 Md\$	7,50%	1 Md\$	6,65%	1,25 Md\$	6,59%	12 ans	1 Md €	5,625%
30 ans	1,25 Md\$	8,50%	1,25 Md\$	7,95%	1,5 Md\$	7,91%			

[Retour sommaire](#)

Politique sectorielle

Visite au Caire d’une délégation de la Task Force Numérique du Medef International

Guilhem Roger

guilhem.roger@dgtresor.gouv.fr

La Task Force Numérique du Medef International¹ s’est rendue pour la première fois en Egypte les 12 et 13 mars 2018. La mission, présidée par M. Marc Rennard – PDG adjoint d’Orange, a pu rencontrer la communauté d’affaires française, le gouverneur de la Banque Centrale, les ministres des Finances et des Communications et des Technologies de l’Information ainsi que le Vice-Ministre de la Planification en charge de l’*e-gouvernement*.

Au terme de cette mission, deux thématiques porteuses se dégagent :

- La mise en place de l’infrastructure informatique et numérique de l’assurance santé universelle ;
- L’inclusion financière et la digitalisation des paiements pour lesquels la BCE donne une impulsion très forte.

Avec 64 Mds LE en 2016/17 (57 Mds LE en 2015/16), **le secteur des communications représenterait 3,2% du PIB égyptien**, soit une croissance annuelle de 12,5% (8,2% en 2015/16). Les exportations de services numériques auraient atteint 1,7 Md \$ en 2017.

¹ A2iA, Al Amin Technological Systems, Atos, Famoco, Gide Loyrette Nouel, Idemia, Ingenico, Orange, Sigfox, Sofrecom, Surys.



Lettre économique d’Egypte n°83 – Avril 2018 © DG Trésor

Les dernières statistiques indiquent qu’il y aurait 7 623 entreprises dans le domaine des NTIC, pour un capital cumulé de 50,9 Mds LE. Le secteur emploierait près de 292 000 personnes en 2017.

Avec près de 99,4 M d’utilisateurs pour une population de 96 M d’habitants, **le taux de pénétration mobile a atteint 110% en 2017. Le taux de pénétration d’internet atteint pour sa part 41,2%** avec 33,7 M d’usagers. On compte 27,5 M d’utilisateurs d’internet par téléphonie mobile, 3,2 M par modem USB et 5 M par ADSL.

Du fait de la localisation stratégique du canal de Suez, **l’Egypte serait le 2^e pays au monde en matière de câbles de données sous-marins** avec 18 câbles pour un total de 160 000 km.

L’Egypte a su s’imposer comme la **première destination régionale et une des premières destinations mondiales** (près de 100 000 employés ; 16^e du classement AT Kearney 2016, meilleure destination 2016 pour l’European Outsourcing Association) **pour attirer les investissements de délocalisation et d’externalisation des activités numériques des entreprises internationales**. Outre son positionnement stratégique, l’Egypte a su valoriser une main d’œuvre jeune, polyglotte, bien formée et compétitive. On compte 50 000 diplômés annuels dans le domaine des NTIC et 200 000 dans le domaine des processus métiers.

L’objectif des autorités est de **porter le poids du secteur du numérique à 8% du PIB en 2020**, contribuant à des exportations de services de 2,5 Mds \$ et à des revenus de propriété intellectuelle de 1 Md \$ et permettant la création de 250 000 emplois dans le secteur.

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, le MCIT (<http://www.mcit.gov.eg/>) a établi plusieurs priorités :

- Le **développement des infrastructures** pour permettre d’ici 2021 une couverture internet de 90% des ménages (et 40% connectés à très haut débit), une couverture 4G de 90% de la population et l’accès au très haut débit de l’ensemble des ministères et agences publiques.
- Le **développement des services publics en ligne**, qui requiert la mise en place d’une identité numérique des citoyens et l’intégration des bases de données existantes ainsi que la digitalisation de l’offre de services.
- L’appui au **développement de l’industrie des NTIC**, en particulier en attirant les entreprises étrangères cherchant à délocaliser ou externaliser leurs activités numériques (*business process management, information technology outsourcing and knowledge process outsourcing*) qui peuvent profiter des dispositifs de soutien proposés par ITIDA (l’agence publique de développement du secteur - <http://www.itida.gov.eg/>).
- **L’amélioration de l’environnement légal du secteur** et en particulier la modernisation de la loi 10/2003 sur les télécommunications et l’adoption des projets de loi sur la cyber sécurité, le commerce en ligne et le droit d’accès et de protection des données.
- Le **soutien à l’innovation et à l’entreprenariat**, notamment par la promotion de l’Egypte comme centre régional d’innovation.
- Le **développement des zones économiques spéciales**, notamment dans les villes secondaires (projet Silicon Waha) et dans le cadre de la Zone Economique Spéciale du Canal de Suez (projet de centre de services aux entreprises à East Port Said).

[Retour sommaire](#)



Actualité juridique

Naël Hamza

EAH & Associates in association with
Gide Loyrette Nouel

nael.hamza@gide.com

GIDE
GIDE LOYRETTE NOUËL

Egypt | Gide.com

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique

La réforme des procédures collectives

La loi n°11 de 2018 promulguée le 19 février 2018, vient remplacer le chapitre dédié aux procédures collectives dans la loi du commerce n°17 de 1999. La nouvelle loi s'inscrit dans le vent de réformes qui se veulent favorables aux investissements et aux affaires. Elle cherche notamment à favoriser, lorsque cela est possible, le maintien des entreprises.

Peuvent faire l'objet d'une procédure collective toutes les personnes ayant en Égypte une activité commerciale ainsi que toutes les sociétés qu'elles soient constituées sous le régime de la loi sur les sociétés ou de la loi d'investissement. On notera **qu'il est possible de déclarer la faillite d'une succursale ou d'une filiale en Égypte sans qu'elle ait été déclarée en faillite à l'étranger.**

La nouvelle loi introduit deux nouvelles procédures, la conciliation et la restructuration et maintient l'accord évitant la faillite et la déclaration de faillite.

1. Médiation

Elle est définie comme une **méthode amiable et confidentielle de résolution des litiges**. Le juge des faillites y intervient comme médiateur et propose des solutions aux parties. **Le recours à la médiation peut intervenir à tout moment pendant les procédures collectives**. Si les parties arrivent à une solution satisfaisante, leur accord doit être signé par toutes les parties au litige ainsi que par le médiateur. **Cet arrangement aura alors une force obligatoire.**

2. Restructuration

Cette procédure vise à sortir l'entreprise d'une situation de difficulté financière et administrative. **Le plan de restructuration ne peut pas s'étaler sur plus de 5 ans**. Ce plan peut, entre autres, inclure une réévaluation ou une restructuration de la dette, une augmentation de capital ou du cash-flow ou encore une modification de la direction de l'entreprise.

Le plan de restructuration doit être validé par toutes les parties à la dispute, notamment les créanciers dont les recours contre le débiteur seront suspendus durant la période d'exécution du plan de restructuration. La restructuration permet à l'entreprise de poursuivre son activité.

3. Accord évitant la faillite

Cette procédure est proche de la restructuration mais elle laisse moins de libertés à l'entreprise dans la gestion de son activité.

Pour qu'une société sollicite l'application de cette procédure il faudra qu'elle obtienne préalablement l'accord de la majorité de ses actionnaires ou de son assemblée générale.

L'accord doit être validé par une majorité de deux tiers des créanciers représentant deux tiers du capital. Ensuite l'accord sera soumis au juge qui aura le dernier mot sur sa validité.

4. Déclaration de faillite

Le régime prévu par l'ancienne loi est majoritairement maintenu. Une entreprise sera déclarée en faillite par un juge suite à une cessation des paiements. La faillite se termine par la liquidation de l'entreprise. Le produit de cette liquidation est distribué aux différents créanciers chirographaires. **Les créanciers privilégiés ne sont pas affectés par les procédures collectives.**



Lettre économique d'Égypte n°83 – Avril 2018 © DG Trésor

La réforme a écarté la possibilité d'emprisonner le failli et a allégé de nombreuses sanctions. Cependant les sanctions restent conséquentes avec par exemple, la privation des droits politiques du failli. **Par ailleurs, le volet des sanctions réservé au failli négligent ou fraudeur reste sévère.**

Enfin, si le **produit de la liquidation couvre moins de 20% des dettes, le directeur ou les membres du conseil d'administration pourront être exposés aux mêmes sanctions** que le commerçant et pourront être jugés solidairement responsables des dettes de la société.

[Retour sommaire](#)

Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

- D'après la ministre du Plan, **la croissance en volume du PIB s'est établie à 5,3% entre le T2 2016/17 et le T2 2017/18.**
- **Le nombre des touristes a augmenté de 50,3% à 6,2 M entre les 8 premiers mois de l'année fiscale 2016/17 et les 8 premiers mois de l'année fiscale 2017/18.**
- D'après la Banque Centrale, le montant des créances douteuses a été ramené de 5,8% des prêts bruts à la fin de l'année 2016 à 4,9% des prêts bruts à la fin de l'année 2017. Quant à leur taux de provisionnement (*coverage ratio*), il a été ramené de 99,1 à 98,7% dans le même temps.
- Les recettes de l'exploitation du canal de Suez sont passées de 3,7 Mds\$ au cours des 9 premiers mois de l'année fiscale 2016/17 à 4,1 Mds\$ au cours des 9 premiers mois de l'année fiscale 2017/18, soit une augmentation voisine de 12%.
- **Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 45,3 au T1 2017 à 49,6 au T1 2018.**
- D'après le Premier Ministre, le budget de l'année fiscale 2018/2019 sera bâti sur l'hypothèse d'un prix moyen du baril de 67\$ et d'une parité moyenne de 17,25 LE/\$.
- Pour la deuxième fois consécutive, la Banque Centrale a baissé de 100 pdb les taux de dépôt et de prêt à un jour, respectivement à 16,75% et 17,75% ainsi que le taux d'actualisation à 17,25%.
- **Le montant des avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale est passé de 28,5 à 42,6 Mds\$ entre la fin du mois de mars 2017 et 2018.**
- Calculée en g.a., l'inflation s'établissait à 13,3% à la fin du mois de mars.
- **L'Égypte vient de lever 2 Mds€ à échéance de 8 ans (au taux d'intérêt de 4,75%) et de 12 ans (au taux d'intérêt de 5,625%) sur le marché des Eurobonds. La demande a été près de 4 fois supérieure à l'offre.**
- Un vol Aéroflot en provenance de Moscou s'est posé au Caire le 11 avril pour la première fois depuis le tout début du mois de novembre 2015. Le jour suivant, un vol d'Egyptair a atterri à Moscou.

[Retour sommaire](#)


Brèves et indicateurs
Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Oct-Déc 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,8	4,3	5	5,2	5,3
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,2	-9,2	-8,4	-8,9	-9,8
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1,4	-1,1	-1	-1,2
	Balance des services	1	2	2,3	2,8	2,5
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,8	1,3	1,5	2,7	2,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,2	1,2	1,4	1,4
	Transferts privés (nets)	4,6	4,6	4,8	5,9	7,1
	Compte courant	-4,7	-3,5	-2,4	-1,6	-1,8
	Compte de capital et financier	10,5	7	4,4	6,2	4,2
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,4	2,3	1,3	1,8	1,8
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	1,1	7,6	8,2	7,5	0,5
Balance des paiements	5,1	4	2,7	5,1	0,5	
Indicateurs mensuels 2017-2018		Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	26,0	21,9	17,1	14,4	13,3
	Inflation sous-jacente	25,5	19,9	14,4	11,9	11,6
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	18,75	17,75	16,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	19,75	18,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,74	21,09	21,59	21,83	21,74
	LE pour 1USD	17,66	17,81	17,70	17,67	17,63
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		36,72	37,02	38,21	42,52	42,61

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B-	positive	10/11/2017
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	stable	07/04/2015

[Retour sommaire](#)
Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Tarek Gharib et Guilhem Roger

Revue par : Guilhem Roger

Version du 23/04/2018